

Marine Atlantique SCC

Je me rappelle les paroles d'un certain Gordon Bradley. Il occupait le même poste que vous, monsieur le Président, à Terre-Neuve, en 1948, lorsque nous discutons pour savoir s'il fallait envoyer une délégation aux États-Unis, en 1947-1948, pour demander l'union avec les États-Unis ou bien au Canada pour demander l'union avec ce pays. M. Bradley présidait la commission créée pour décider de l'avenir de Terre-Neuve. Pour bien des Terre-Neuviens, la question ne se posait pas. L'avenir de Terre-Neuve se trouvait avec le Canada pour former la dixième province et relier un océan à l'autre. Mais d'autres, pour leurs propres raisons et par conviction personnelle, pensaient que notre avenir était lié à celui des États-Unis.

Je n'ai jamais douté, ni du point de vue du Canada ni de celui de Terre-Neuve, il y a quelques décennies—1949 n'est pas si lointain, il n'y a que 37 ans que Terre-Neuve a pris sa décision—je n'ai jamais douté que c'était un bon choix. Je ne doute pas, en présence du projet de loi C-88 et d'autres insultes dont on accable ma province et, en fait, l'Île-du-Prince-Édouard également, que nous avons pris la bonne décision.

Durant un débat particulièrement acrimonieux au cours duquel les députés des deux côtés tenaient des propos virulents, Gordon Bradley s'est tout à coup levé pour rappeler les députés à l'ordre. Voici ce qu'il leur a dit: «Messieurs, je vous rappelle que les yeux des Terre-Neuviens sont tournés vers vous. Ils vous observent. Ils pèsent chacune de vos paroles et parfois, je crains fort que vous ne mettiez leur patience à trop rude épreuve».

Ces paroles prononcées en 1948 méritent d'être répétées aujourd'hui. Les yeux des Terre-Neuviens sont tournés vers nous. Ils nous observent. Ils pèsent nos paroles et, ce qui est plus important, ils mesurent nos actes. Un projet de loi que le gouvernement considère peut-être comme un expédient, une simple mesure tendant à réduire les dépenses et les subventions gouvernementales, un projet de loi qu'un cabinet pourrait juger judicieux sur le plan économique, est perçu à Terre-Neuve comme le signe de l'insensibilité de la part du gouvernement. Le gouvernement a mal fait son travail. On ne tient pas compte dans cette mesure de la réalité géographique, économique et sociale de ma province. Je le précise dans l'espoir que nos vis-à-vis comprendront ces paroles et les recevront dans l'esprit où elles sont prononcées.

● (1150)

Il faut comprendre le message que les Terre-Neuviens voient dans la décision du gouvernement fédéral de sabrer dans leur service de traversiers et d'en augmenter le coût, de fermer une voie de chemin de fer et d'annoncer aux pêcheurs de l'endroit la suppression du programme relatif aux ports pour petites embarcations. Déjà, les frais d'exploitation des producteurs de pommes de terre sont supérieurs aux prix que leur rapporte leur récolte et voilà qu'on leur impose tout à coup une nouvelle série de frais d'inspection. Ces gens comprennent alors qu'ils ne sont pas irremplaçables, qu'ils vivent un peu à l'écart du pays et n'en font pas partie à part entière, et ils se rendent compte que le pouvoir et l'influence politiques émanent du centre du pays et que la côte est n'en bénéficie pas.

Si rien n'est fait pour changer cette perception, il y aura alors dans ma province, non pas pour des raisons sentimentales ou émotives, mais bien socio-économiques, toute une génération qui, contrairement à moi, remettra sérieusement en question la décision qui a été prise en 1949.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur le projet de loi C-88, autorisant l'acquisition de Marine Atlantique SCC et prévoyant des mesures corrélatives. Je commencerai par parler de la façon dont on a procédé.

À l'instar de son prédécesseur, il plaît au gouvernement actuel de procéder par décret du conseil pour ensuite demander au Parlement de s'occuper des détails. Quand le gouvernement de l'époque a décidé, peu importe la raison, de transformer CN Marine, que nous connaissons, en une nouvelle société d'État, Marine Atlantique SCC, il aurait dû s'adresser d'abord au Parlement. Il aurait dû nous présenter la mesure qui entrera en vigueur dans un an et nous donner la possibilité de discuter de l'opportunité de nous défaire de l'une des sociétés qui composent le CN. On nous aurait dû nous permettre de voir s'il était raisonnable, compte tenu de la valeur sociale et de l'aspect économique du transport, de démembrer les divers modes de transport du CN.

Dernièrement, on a décidé de privatiser son service de transport routier. On cherche à fragmenter cette société. La situation est très délicate, car la loi est déjà prête. Par son biais, nous ne faisons que confirmer ce qui existe déjà. Il serait ridicule de vouloir annuler cette décision. On ne peut pas faire reculer le temps, même si certains députés d'en face le souhaitent. Nous devons aller de l'avant et approuver par voie législative l'initiative prise par le CN et le gouvernement du Canada. Cette situation est très typique. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement présente un projet de loi qui lui accorde certains pouvoirs et qu'il entreprend, par la suite seulement, de négocier, au lieu de le faire en premier lieu. À sa façon de procéder, il est évident que le gouvernement se désintéresse de la population du Canada.

Nous avons là une société d'État fort importante. Les députés venant du centre du pays ne se rendent pas compte de la valeur que prend la CN Marine ou la Marine Atlantique SCC aux yeux des habitants de la région de l'Atlantique. Nous ne nous en rendons pas compte parce que nous n'avons rien de comparable qu'il nous faille utiliser pour atteindre le reste du Canada. Nous montons dans nos voitures et nous suivons la route transcanadienne. Pour voir un paysage différent en allant à Toronto, nous passons par Tobermory et prenons le traversier pour franchir une partie des Grands Lacs. Cependant, nous avons le choix.

Les habitants des deux îles provinciales de l'Atlantique eux n'ont pas le choix. S'ils veulent voyager par terre, ils doivent utiliser les traversiers de Marine Atlantique SCC. Ils doivent se conformer aux exigences de cette société d'État. Forcément, ils sont victimes de la politique de recouvrement des frais du gouvernement actuel, comme ils l'étaient du temps de l'ancienne administration. Bien sûr, le gouvernement libéral avait cette idée en tête, mais le gouvernement actuel semble plus pressé d'agir.